



DEFINITION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU CGM DES NF DTU 31.1 et NF DTU 51.3 ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES CI-DESSOUS

1 - Revêtement de sol:

Parquet: parquet contrecollé ou massif d'une épaisseur de l'ordre de 14mm et de masse surfacique $m_s > 10 \text{ kg/m}^2$

Revêtement de sol souple: de type PVC ou moquette, avec classement NF UPEC

2 - Chape:

Chape humide flottante: chape sous AT pour support bois, chape pour support bois selon Recommandations Professionnelles RAGE "chapes sur plancher bois", de 50mm d'épaisseur sur sous couche acoustique mince (SCAM inférieure à 5mm)

Chape sèche flottante: selon NF DTU 51.3 ou système sous AT ou DTA comportant 1 ou 2 plaques sur isolant à base fibrée

3 - Panneau à base de bois: Conforme au NF DTU 51.3, contreplaqué à usage structurel (marquage S) type 2 et 3, lamibois, panneaux de particules, OSB 3. Epaisseur à dimensionner

4 - Pare-vapeur: $S_d \geq 18m$

5 - Isolant

6 - Élément porteur: Conforme au DTU 31.1, Bois massif ou BMA, bois classés mécaniquement, compatible classe d'emploi 2, résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

7 - Panneau à base de bois: panneau pour usage en classe de service 2 (milieu humide) non travaillant

PLANCHER BAS TYPE 1: Solives bois avec sous-face continue

26/07/2013

PB01-01

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-construction-bois.fr



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »
Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

